



Les règles, examinées par des hommes compétents, et modifiées par M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, l'oracle du clergé de France, furent définitivement approuvées, et le 24 juin 1698, les sœurs eurent le bonheur de les recevoir des mains de Mgr de Saint-Vallier, venu tout exprès à Montréal pour cette cérémonie.

Le lendemain, au saint sacrifice de la messe, immédiatement avant de recevoir la sainte communion, les sœurs prononcèrent leurs vœux en présence du très saint Sacre-

ment que l'Evêque tenait entre ses mains. A cette occasion, fut adopté pour les sœurs l'usage d'être désignées sous le nom de quelque saint ou de quelque mystère. En témoignage de son amour envers le Dieu de l'Eucharistie, la Sœur Bourgeoys prit celui de Sœur du Saint-Sacrement.